

**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2025 – 005****DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET ÉCHANGE – NAPOLI ALBERTO**

Séance du : 18 février 2025

Date de convocation : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents ou représentés : 8

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane

Absent : ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

OBJET : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET ÉCHANGE – NAPOLI ALBERTO

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L2141-2, L3112-4,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-21 et L2241-1,

Considérant que la vente ou l'échange d'un bien du domaine public suppose son déclassement préalable,

Considérant que la Commune de la Grave est propriétaire d'un terrain non bâti et non cadastré, d'une surface d'environ 1 m² situé au lieu-dit Les Fréaux, à proximité de la parcelle cadastrée A2085, comme situé sur le plan ci-dessous,

Le Maire indique que certaines portions de voies publiques situées dans divers hameaux de la commune ne desservent plus d'habitations ni d'ouvrage d'intérêt général depuis plusieurs années. Ces voies sont désaffectées à l'usage du public puisque plus personne ne les emprunte. Or, elles sont actuellement classées au sein du domaine public communal.

La voie concernée est la suivante :

- Terrain non bâti et non cadastré, d'une surface d'environ 1 m² situé au lieu-dit Les Fréaux, à proximité de la parcelle A2085, comme situé sur le plan ci-dessous,



À la suite de ce déclassement, il est suggéré d'échanger cette parcelle avec Monsieur ALBERTO Napoli, le propriétaire de la maison A 2085.

En effet, les angles de la maison édifiée sur cette parcelle entravent la régularité de la bâtisse, et Monsieur Napoli propose d'échanger ces angles afin d'assurer une uniformité de surface.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur :

- La constatation de désaffectations de la parcelle citée ci-dessus,
- Sur l'approbation du déclassement du domaine public communal cité ci-dessus et de l'intégrer au domaine privé communal,
- D'autoriser l'intervention d'un géomètre-expert pour le bornage et la numérotation de la parcelle,
- D'autoriser le Maire ou un adjoint, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- Dis que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur.
- Autorise l'échange de cette parcelle avec Monsieur NAPOLI.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET

